

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 7 décembre 2015

Séance régulière du Conseil tenue le 7 décembre 2015 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Denys Spénard, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Étaient absents Messieurs Simon Bédard et Steve Mador

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

Avant le début de l'assemblée publique M Michel Champagne, maire a demandé de garder une minute de silence suite au décès de M. Léopold Roy

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 2015-242

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2015 – POUR ADOPTION

Rés. 2015-243

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le procès-verbal du mois de novembre 2015 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 2015-244

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 2015-245

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 156,678.63\$ (Chèques fournisseurs 19642 à 19729)

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Établissement du calendrier des séances ordinaires – Année 2016

Rés. 2015-246

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉES 2013

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue

- | | |
|--------------------------------|---|
| • 11 janvier | • 1 ^{er} février |
| • 7 mars | • 11 avril (2^e lundi) |
| • 2 mai | • 6 juin |
| • 4 juillet | • 8 août (2^e lundi) |
| • 6 septembre (mardi) | • 3 octobre |
| • 7 novembre | • 5 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité soit à chacun des deux endroits désignés par le Conseil

2o Avis de motion – Règlement numéro 319 "Règlement de prélevé pour les taxes 2016"

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE PRÉLEVÉ POUR LES TAXES 2016

Monsieur Maurice Prud'homme donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un Règlement de prélevé pour les taxes 2015.

(Règlement no 319)

3o Avis de motion – Règlement 189-24 "Règlement modifiant l'Annexe A du Règlement no 189 afin de donner suite aux dispositions du Règlement numéro 319";

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NO 189 AFIN DE DONNER SUITE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 319.

Monsieur Maurice Prud'homme donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement modifiant l'Annexe « A » du Règlement no 189 afin de donner suite aux dispositions du Règlement no 319

(Règlement no 189-24).

4o Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement contribution annuelle année 2016;

Rés. 2015-247

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – RENOUELEMENT CONTRIBUTION ANNUELLE – ANNÉE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement de la contribution annuelle année 2016 à la Fédération Québécoise des Municipalités un montant de 3,123.77\$ (plus taxes)

5o Québec Municipal – Adhésion 2016 – Autorisation

Rés. 2015-248

QUÉBEC MUNICIPAL – ADHÉSION 2016 – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité au site Québec Municipal pour l'année 2015, et ce pour un montant de 375.\$ (plus taxes applicables)

6o P.G. Solutions inc. – Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications;

Rés. 2015-249

PG SOLUTIONS INC. - RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRE ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la proposition de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications fournies par PG Solutions pour un montant de 8,985,.\$ (plus taxes)

7o Chapdelaine et associés – Assurance collective – Décision

Rés. 2015-250

CHAPDELAINES ET ASSOCIÉS – ASSURANCE COLLECTIVE – DÉCISION

ATTENDU QUE l'assurance collective constitue un élément important de la rémunération globale accordée aux employés;

ATTENDU QUE le régime d'assurance collective doit répondre adéquatement aux besoins et à la capacité de payer des adhérents tout en cherchant à minimiser les avantages imposables;

ATTENDU la décision du conseil municipal de réviser le régime d'assurance collective;

ATTENDU les échanges avec le cabinet Chapdelaine & associés inc.;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité confirme le mandat au cabinet Chapdelaine & associés inc. d'être son conseiller en assurance collective et qu'elle est la seule firme attitrée et autorisée à représenter la municipalité auprès des assureurs relativement au régime d'assurance collective;

Que Chapdelaine & associés inc. est autorisé à négocier des arrangements financiers intéressants pour notre groupe et à recevoir, contre toute rémunération, les droits et services normalement accordés;

Que la prise d'effet de ce mandat est immédiate à la date de la résolution et révoque toute autre qui aurait pu être donnée antérieurement.

Que le régime d'assurance collective proposé par Desjardins Assurances et présenté par courriel le 2015/10/23 est mis en vigueur au 2016/01/01 et, en résumé, est composé des garanties suivantes :

- Garantie assurance vie (1 X salaire);
- Garantie assurance vie des personnes à charge (10 000\$ pour conjoint et 5 000\$ pour les enfants);
- Garantie assurance vie *facultative*;
- Garanties assurance maladies redoutées *facultative* ;
- Garantie mort et mutilation accidentelles des employés (1 X salaire);
- Garantie d'assurance salaire de courte durée avec prestations non imposables;
- Garantie d'assurance salaire de longue durée avec prestations imposables, avec indexation;
- Garantie d'assurance-maladie/médicaments.
- Garantie d'assurance-de frais dentaires.

Que le conseil municipal confirme que le partage de la prime mensuelle et la taxe associée de l'ensemble des garanties obligatoires se fasse à raison de 50% par l'employeur et de 50% par les employés cadre et 55% par l'employeur et de 45% par les employés cols bleus et blanc

ET QUE

- ✓ pour les garanties facultatives, au choix de l'employé, la prime et la taxe associée de ces garanties sont payables à 100% par l'employé;
- ✓ pour une option générant une surprime, cette surprime et la taxe associée sont payables à 100% par l'employé.

8o Mutuelle des Municipalités - Modifications à la couverture

Rés. 2015-251

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS – MODIFICATIONS À LA COUVERTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice demande le retrait dans sa couverture d'assurance de l'immeuble identifié au 1805, rue Notre-Dame car ce dernier a été enlevé.

De plus, il faut diminuer les montants de contenus des immeubles suivants car certains biens appartiennent à des locataires ou sont inexistantes

1101, rue Notre-Dame – Maison des jeunes

Locataire - enlever le contenu de 30,385.\$

185, rue Émile

Certains biens appartenant à des locataires - Diminuer le contenu à 25,000.\$ au lieu de 77,456.\$

197, rue Notre-Dame

il faudrait augmenter la valeur du bâtiment à 12,000.\$ - il n'y a aucun contenu cependant

9o MRC de L'Assomption – Refonte des règlements d'urbanisme numéro 306-1, 257-4 et 314 à 318 – Confirmation d'absence de modifications

Rés. 2015-252

MRC DE L'ASSOMPTION – REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 306-1, 257-4 ET 314 À 318 – CONFIRMATION D'ABSENCE DE MODIFICATIONS

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Assomption, le 19 décembre 2012

ATTENDU QUE l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que la Municipalité dispose d'un délai de deux (2) ans pour adopter des règlements de concordance aux dispositions du schéma révisé de la MRC de L'Assomption et de ses documents complémentaires

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Municipalité un délai additionnel pour adopter de tels règlements, lequel expire le 19 décembre 2015

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la révision de ses règlements d'urbanisme en adoptant les règlements numéro 306-1, 257-4 et 314 à 318

ATTENDU QUE la MRC de L'Assomption a émis des certificats de conformité des règlements au schéma révisé ainsi qu'à ses documents complémentaires en date du 16 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'aviser la MRC de L'Assomption que les règlements numéros 306-1, 257-4 et 314 à 318 de la Paroisse de Saint-Sulpice n'ont pas à être modifié pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que stipulé à l'article 59.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* puisque ceux-ci l'ont été dans un contexte de révision prévu aux articles 109 et suivants sur la *Loi de l'aménagement et l'urbanisme*.

10o MRC de L'Assomption – Table de concertation agricole municipale – Nomination d'un représentant

Rés. 2015-253

MRC DE L'ASSOMPTION – TABLE DE CONCERTATION AGRICOLE MUNICIPALE - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal désigne Monsieur Simon Bédard à titre de représentant à la *table de concertation agricole* de la MRC de L'Assomption

11o MRC de L'Assomption – Contribution supplémentaires en transport urbain – Décision

Rés. ; 2015-254

MRC DE L'ASSOMPTION – CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRES EN TRANSPORT URBAIN – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à effectuer le paiement au montant de 14,818.52\$ à la MRC de L'Assomption pour la cotisation spéciale en transport en commun pour l'Année 2015.

Que ce montant soit pris à même le poste budgétaire 05-910-20

12o Fabrique de Saint-Sulpice – Demande d'aide financière pour Jeunesse en spectacle – Décision

Rés. 2015-255

FABRIQUE DE SAINT-SULPICE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR JEUNESSE EN SPECTACLE – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal autorise un montant de 250.\$ à titre d'aide financière pour l'activité *Jeunesse en spectacle 2015* au profit de la Fabrique de Saint-Sulpice.

13o Avenue Justice Alternative – Demande d'appui – Décision

Rés. 2015-256

AVENUE JUSTICE ALTERNATIVE – DEMANDE D'APPUI – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à transmettre une lettre d'appui à l'organisme *Avenue Justice Alternative* afin de la joindre à leur dossier de demande de subvention à la *Fondation Béati*

14o Service des Loisirs – Demande de remboursement de la surprime pour le soccer – Décision

Rés. 2015-257

SERVICE DES LOISIRS – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA SURPRIME POUR LE SOCCER – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal autorise le paiement au Service des Loisirs de la facture de la surprime pour le soccer au montant de 7,380.62\$

Imputation au GL : 02-701-95-970

15o Paré et Associés inc – Offre de services professionnels en urbanisme – Décision

Rés. 2015-258

PARÉ ET ASSOCIÉS INC. – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre de services professionnels en urbanisme de la firme Paré et Associés inc. et les nomment à titre d'urbanisme pour la municipalité à compter du 1^{er} janvier 2016

Qu'une lettre de remerciement soit acheminée à M. Richard Bienvenu pour toutes les années de dévouement envers la Municipalité

Que tous les documents et plans détenus par la firme Sotar inc. nous soient acheminés afin de les transmettre à la firme Paré et Associés inc.

16o Maison des jeunes Le Rivage de Saint-Sulpice – Demande prêt d'équipement – 13 février 2016

Rés. 2015-259

MAISON DES JEUNES LE RIVAGE DE SAINT-SULPICE – DEMANDE PRÊT D'ÉQUIPEMENT – 13 FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'autoriser le prêt des stages de la municipalité à la Maison des Jeunes le Rivage pour leur activité de financement de zumba le 13 février 2016.

17o MAMOT – Rapport sur la gestion de l'eau pour l'année 2013 – Dépôt et acceptation

Rés. 2015-260

MAMOT – RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2013 - DÉPÔT ET ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte le rapport sur la gestion de l'eau pour l'année 2013 préparé et complété par le Directeur des Service et autorise son dépôt au MAMOT.

18o Académie des pompiers - Offre de Services pour le maintient des compétences – Décision

Rés. 2015-261

ACADÉMIE DES POMPIERS – OFFRE DE SERVICES POUR LE MAINTIENT DES COMPÉTENCES - DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre de services de l'Académie des Pompiers pour une formation en maintient des compétences. tel que requis dans le schéma incendie, et ce pour un montant de 6,000.\$ plus les taxes applicables

Que cette dépenses soit imputée au budget 2015 dans le poste 02-220-00-455

19o Panneau d'affichage électronique – Politique d'utilisation – Adoption

Rés. 2015-262

PANNEAU D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE – POLITIQUE D'UTILISATION – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
La présente résolution autorisant la mise en place d'une politique d'utilisation du panneau d'affichage électronique de la Municipalité qui entrera en vigueur immédiatement

20o Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Le dépôt a été fait pour tous les membres du Conseil Municipal

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Sylvain Latulippe, le prix pour la formation de maintient des compétences pour les pompiers

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2015-263

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **19h30**

.....
Michel Champagne, Maire

.....
Marie-Josée Masson, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière